

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-six, le deux février 2026 à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 38
procurations : 6
votants : 44

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nicolas LAKS, P.-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUN, P. CHASSOT, D. THEVENOZ, E. ROSAY, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEIDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, J.-C. GUILLOU, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J.-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, J. LAVOREL, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTEES : G. ZORITCHAK par S. BEN OTHMANE, G. BARON par D. THEVENOZ, M. SALLIN par A. CUZIN, M. MERMIN par F. BENOIT, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par J. BOUCHET

ABSENTS : Nathalie LAKS, J.-L. PECORINI, M. GRATS, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Date de convocation :
27 janvier 2026

Délibération n° c_20260202_sport_004

Préfiguration de la prise de compétence sport par la Communauté de Communes du Genevois – subventions aux clubs labellisés emportant modifications statutaires

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 12e Vice-Président,

Le Genevois connaît depuis plusieurs années une croissance démographique soutenue avec près de 50 728 habitants en 2026 (source INSEE), et figure parmi les territoires les plus dynamiques de France et de l'Arc alpin.

Cette attractivité se traduit par une forte progression de l'emploi et une diversification des publics, mais elle engendre également des besoins accrus en matière de services publics de proximité, notamment dans le domaine sportif.

De fait, le sport constitue un facteur essentiel de cohésion sociale, de santé publique et d'attractivité du territoire où les attentes des habitants, des établissements scolaires et des associations sportives sont fortes, et la politique publique doit être adaptée à ce nouveau contexte.

Il ressort de ce contexte et des travaux menés depuis le début du mandat par Monsieur Jean-Claude GUILLOU, Vice-Président en charge des sports, et associant les Communes, les clubs sportifs, les établissements scolaires et les usagers, que la compétence « sport », doit être clarifiée et permettre le renforcement de l'action intercommunale dans ce domaine.

Ces échanges ont permis d'identifier comme priorité claire, la nécessité de structurer l'action de la Communauté de communes autour d'axes progressifs et concertés, garantissant efficacité, équité et complémentarité avec les actions des communes.

À ce jour, la Communauté de Communes du Genevois intervient en matière sportive principalement par :

- La construction ou le soutien financier aux équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- Des subventions versées aux porteurs de projets d'événements.

Toutefois, cette action demeure fragmentée et insuffisamment structurée :

- Absence de cadre homogène d'attribution des subventions.
- Forte disparité de l'engagement financier entre Communes.
- Manque d'outils partagés pour accompagner les associations.
- Déficit d'équipements sportifs intercommunaux face aux besoins identifiés, tels que les gymnases, les espaces mutualisés.

Dans ce contexte, un renforcement et une rationalisation de la politique sportive apparaissent indispensables pour gagner en lisibilité, en efficacité et en équité territoriale.

Depuis le début du mandat, une large concertation a été engagée auprès du tissu associatif :

- Rencontres avec les clubs sportifs pour identifier leurs besoins actuels et futurs.
- Echanges avec les usagers et les établissements scolaires.
- Constitution de groupes de travail intercommunaux pour analyser les besoins et proposer des orientations.

Ces travaux ont permis de dégager les actions prioritaires :

1. Instaurer un guichet unique des demandes de subventions, garantissant équité et transparence.
2. Recentrer le soutien intercommunal sur les clubs à rayonnement supra-communal (« clubs labellisés »).
3. Assurer la maîtrise d'ouvrage des équipements d'intérêt communautaires (gymnases, équipements structurants).

La présente délibération a pour objet de proposer d'engager une phase de préfiguration pour structurer progressivement la compétence « sport » autour de ces axes.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et suivants ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 1 : mise en place d'une stratégie d'aménagement permettant de mieux organiser et de mieux réguler le développement du territoire ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière de politique en faveur du sport ;

Vu la délibération n° b_202550922_adm_039 du Bureau communautaire du 22 septembre 2025 portant accord de principe sur le périmètre de la compétence sport de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu l'avis de la CLECT, réunie les 10 décembre 2025 et 05 janvier 2026 ;
Vu l'annexe à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : engage une phase de révision statutaire portant sur le subventionnement aux clubs labellisés entraînant une révision des attributions de compensation sur la base d'une valeur adhérent / club labellisé / Commune (50 €), tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : met en œuvre le guichet numérique unique dès 2026 pour toutes les communes ainsi que pour la Communauté de Communes.

Article 3 : prévoit l'inscription des crédits de subventionnement aux clubs labellisés au budget principal à l'issue de la prise de compétence – exercices 2027 et suivants – chapitre 65 - autres charges de gestion courante.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte -

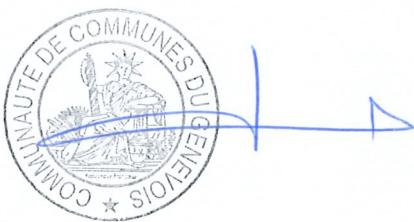
VOTE : POUR : 32

CONTRE : 12 (A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, également mandataire de G. ZORITCHAK, M. GENOUD, B. GONDOUNIN, D. THEVENOZ, également mandataire de G. BARON, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, J. LAVOREL, F. GUILLET)

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
- Télétransmise en Préfecture le 06/02/2026
- Publiée le 06/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Annexe délib

156 000 €	Communes	NB ADHERENT 2026	% ADHERENTS	Total théorique 2026
	Archamps	172	5,47 %	8 540 €
	Beaumont	189	6,02 %	9 384 €
	Bossey	37	1,18 %	1 837 €
	Chêne	31	0,99 %	1 539 €
	Chevrier	23	0,73 %	1 142 €
	Collonges-sous-Salève	185	5,89 %	9 185 €
	Dingy-en-Vuache	30	0,95 %	1 489 €
	Feigères	143	4,55 %	7 100 €
	Jonzier-Epagny	63	2,01 %	3 128 €
	Neydens	134	4,26 %	6 653 €
	Présilly	52	1,65 %	2 582 €
	Savigny	48	1,53 %	2 383 €
	Valleiry	215	6,84 %	10 675 €
	Vers	38	1,21 %	1 887 €
	Viry	343	10,92 %	17 030 €
	Vulbens	132	4,20 %	6 554 €
50 €	Communes autres que STJ	1835	58,40 %	91 108 €
	Saint-Julien-en-Genevois	1307	41,60 %	64 892 €
50 €	TOTAL	3142		156 000 €
	CCG			58,40 %
	ST-JULIEN			41,60 %
	SM VUACHE	923		45 827 €
		29,38 %		29,38 %

Moyenne **133 807 €**

ADHERENTS 2025	Versé en 2025	# 2025 et 2026
154	1 900 €	-900 €
186	500 €	-930 €
40	0 €	0 €
40	1 650 €	200 €
23	0 €	0 €
193	600 €	-2 050 €
3	200 €	-150 €
113	1 790 €	170 €
45	1 720 €	720 €
142	1 620 €	-1 455 €
74	240 €	-40 €
38	1 520 €	480 €
220	3 600 €	0 €
40	1 400 €	-500 €
306	5 325 €	-795 €
72	0 €	-1 160 €
1689	22 065 €	-6 410 €
1279	107 482 €	2 109 €
		87 €
2968	129 547 €	
		50 €
		2755
		138 066 €
		79,38 %
		20,62 %
787	15 415 €	-1 205 €
26,52 %	11,90 %	

ADHERENTS 2024	Versé en 2024
170	2 800 €
165	1 430 €
15	0 €
30	1 450 €
11	0 €
204	2 650 €
44	350 €
120	1 620 €
25	1 000 €
120	3 075 €
67	280 €
26	1 040 €
144	3 600 €
37	1 900 €
274	6 120 €
47	1 160 €
1499	28 475 €
1256	109 591 €
	638
	16 620 €
	23,16 %
	12,04 %

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le 06/02/2026
 ID : 074-247400690-20260202-C260202SPORT004-DE

